



Dépêche 59/02

Où va-t-on ?

Le premier CTPC de l'ère Mongin a donné lieu à un certain nombre d'annonces d'une importance capitale pour l'avenir de notre administration.

Reprenant à son compte, à l'instigation du ministère, le dossier "Douane 2005", initié par son prédécesseur, le directeur général nous a annoncé, dans le cadre de cette poursuite, sa volonté de :

- moderniser prioritairement le réseau CI et la branche Surveillance,
- simplifier et alléger le dédouanement du Fret Express, la détaxe voyageur, le poinçonnage des métaux précieux (garantie),
- poursuivre la réflexion sur le dédouanement, la structure interne du bureau de douane, le renseignement, le dispositif aéronaval.

Les échéances de réflexion sur la surveillance et le réseau CI sont fixées à fin 2003.

La date butoir pour les restructurations Contributions Indirectes et Surveillance sont fixées à fin 2005.

Le directeur général a en outre précisé que pour lui, ces réformes ne déboucheraient en aucune façon sur des mouvements de personnel de l'ampleur de ceux de 1993.

Après s'être voulu rassurant, il a annoncé au plan social, 3 mesures :

- un plan de requalification débouchant sur un repyramidage d'emplois (cadre ministériel),
- la reprise du dossier de la bonification retraite après clôture du dossier général des retraites,
- une revalorisation de l'IEM actuellement à l'étude au ministère.

La CFDT n'a obtenu pratiquement aucune réponse aux problèmes qu'elle a soulevés dans ses 3 déclarations préalables.

Préférant s'orienter vers un débat consubstantiel et sémantique orchestré par la CGT et FO, M. Mongin s'est bien gardé de répondre à la question principale que nous lui posions : quels moyens pour la mise en œuvre de sa politique ?

Se calfeutrant derrière l'obligation de la contrainte budgétaire, il n'a de plus donné aucune garantie sur l'emploi.

Nous arrivons là à la véritable gageure que représentera l'évolution de la DGDDI dans un contexte de baisse des effectifs, déjà insuffisants, et de moyens financiers au mieux attribués à euros constants.

En clair, pour la CFDT, c'est « mal barré », malgré l'acquisition envisagée de 3 vedettes de 40 m.

Gageons que le DG n'aura pas les moyens de sa politique. Il y a fort à parier que, comme précédemment, ce seront les personnels qui en subiront les conséquences.

Le dialogue social, local et national ne représentant que les habits d'apparats d'une squelettique capacité à véritablement pérenniser l'avenir de la DGDDI.

Il est clair que dans ce cadre, la mobilisation des personnels reste la véritable ressource de leur défense. Si nous ne voulons pas être les C... de l'histoire, il faudra agir !

Nous sommes à des années lumières des propositions faites par la CFDT dans le cadre de la 1ère phase de "Douane 2005".

Bien que ne refusant pas de poursuivre le dialogue, nous emploierons la plus extrême vigilance à l'égard des propositions qui nous seront faites.

Seul scoop positif des ces 5 heures d'échange, le directeur général accède, 10 ans après, à la demande de la CFDT d'une instruction cadre sur le régime de travail des Contributions Indirectes.

La suite des débats a consisté en l'étude de questions diverses.

La CFDT est intervenue sur :

- la reconnaissance de l'exposition à l'amiante des agents des douanes (y compris les retraités) la DG a dit s'en préoccuper (courrier CFDT resté sans réponse depuis 8 mois !)
- les orientations en matériels et en effectifs envisagées au Havre par l'ancien DR le directeur général " tombe du placard " (dixit M. Mongin) invalidant tous les espoirs de nos camarades du Havre.
- les congés des agents " Berkani " ayant changé de statut (note de la DR de Valenciennes leur octroyant 16 jours supplémentaires) 2ème chute du DG et réponse ultérieure promise.
- le chiffrage du "Parisien Libéré" sur le nombre d'emplois susceptibles d'être récupérés par la suppression du droit de licence (- 300) le DG a nié toute responsabilité dans ce chiffrage mais s'est refusé à tout démenti public.
- la maintenance informatique : fin du contrat avec la Française de Maintenance. Les nouveaux postes achetés ont une garantie de 3 ans. Les crédits pour la maintenance des autres postes ont été délégués au niveau des DR. A eux de l'assurer (lorsqu'ils ne demandent pas aux TSI de le faire !).

UN MOMENT SURREEL, OU QUAND LE DG SUBDELEGUE SES POUVOIRS AU SNCD !

FO ayant une fois de plus, demandé pour les adjoints comptables une part de la galette des receveurs, M. Mongin a explicitement proposé au SNCD de répondre et d'indiquer si sa clientèle était d'accord. Ce dernier a demandé un délai pour finir de la consulter.

Devant l'effarement des autres membres du CTPC, le DG a repris le pouvoir pour nous déclarer qu'il avait demandé une dotation spécifique au budget 2003 pour les adjoints comptables qui lui avait été refusé, mais qu'il continuait de s'en occuper et qu'il attendait la réponse du SNCD.

Les receveurs non encartés au SNCD auront-ils voix au chapitre ?